

sens que nous avons dit et dont nous nous réjouissons, serait bien mal comprendre notre rôle.

* * *

L'Œuvre des Tabernacles — dont le but est de venir en aide aux églises ou chapelles pauvres — doit sa fondation à Mlle Jeanne Leber, la première recluse canadienne.

Elle date de 1695. Elle compte donc plus de deux siècles d'existence, pendant lesquels, en multipliant ses moyens d'action, elle a dépassé le but modeste et secondaire que s'était proposé son humble fondatrice.

Associée, depuis 1895, à l'archiassociation de l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement de l'autel et de l'œuvre des églises pauvres à Rome, l'Œuvre des Tabernacles a un double mode d'opération. "Grâce aux contributions des membres, elle peut acheter un certain nombre d'objets, notamment ce qui relève de l'orfèvrerie ; grâce au travail des dames, elle peut confectionner un grand nombre d'articles, comme linges d'autel ou vêtements sacerdotaux." Les contributions sont ou personnelles, moyennant la minime somme de 50 centins, ou collectives, réunissant un montant de dix piastres.

Le nombre des associés est porté dans le "Rapport" à 1857 ; celui des corps d'association à 47. La Congrégation de Notre-Dame, en recueillant de Mlle Leber l'héritage de cette œuvre pieuse, s'était, pour ainsi dire, engagée à la faire fructifier. Elle a généreusement remplie sa tâche. Vingt-et-un corps d'association appartiennent aux diverses maisons des Sœurs de la Congrégation.

Nous aimerions à nommer plus de trois paroisses dans le diocèse, associées comme telles à l'Œuvre des Tabernacles ; ce sont les paroisses de Notre-Dame, de Joliette et de l'Épiphanie. Il est juste aussi de mentionner les trois corps d'association formés dans la petite ville de Berthier.

Le travail des dames est de deux sortes. Chaque vendredi, un certain nombre de dames se réunissent pour travailler, dans la salle de couture, sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. Les deuxième et quatrième ven-